Nations Unies A/57/705/Add.8

Assemblée générale

Distr. générale
12 février 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Point 117 de l'ordre du jour
Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 12 février 2003, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Suite à mes lettres datées des 14, 17, 24, 28, 29 et 30 janvier et 10 février 2003 (A/57/705 et Add.1 à 7), j'ai l'honneur de vous informer que la République islamique de Mauritanie a fait les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi **Annan**

03-24456 (F) 120203 120203